

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 12 février 2020, 17h30
Hôtel de ville

Dumbéa, le 12 février 2020

Le dernier conseil municipal de la mandature est programmé ce mercredi 12 février, à l'hôtel de ville de Dumbéa, avec pas moins de 21 délibérations à l'ordre du jour, dont les budgets 2020, point d'orgue de la séance.

Un budget unique

Rappelons que pour suivre les recommandations de la Chambre territoriale des comptes, la Ville de Dumbéa présente depuis deux ans un budget unique, qui permet de prendre en compte le résultat dégagé l'année précédente.

Le budget principal s'élève ainsi à un peu plus de **6,5 milliards**, dont **4 milliards en fonctionnement** et **2,5 milliards en investissement**.

Le contexte économique est toujours tendu, avec la stagnation des recettes et une maîtrise des dépenses de fonctionnement (notamment la masse salariale).

Dans ce contexte, l'exécutif municipal a privilégié, en 2020, les orientations suivantes :

- le renforcement des actions en matière de développement durable et de maîtrise énergétique,
- la poursuite des aménagements de proximité et d'amélioration des routes,
- le renforcement des moyens de sécurité sur le terrain,
- le soutien constant au secteur de la vie éducative, ainsi qu'au monde associatif,
- la poursuite de la maîtrise des coûts de fonctionnement propres des services,
- la poursuite des opérations d'équipements engagées ou contractualisées.

Les budgets annexes (collecte des déchets ménagers, eau et assainissement) s'élèvent quant à eux à près d'**1,5 milliard**. Ils sont toujours équilibrés sans subvention du budget principal.

Diverses délibérations

Parmi les autres délibérations à l'ordre du jour, on notera toutes celles relatives aux aides pour des associations culturelles, sociales, sportives ou de loisirs dont les prestations vont bientôt débiter.

Pièce jointe : OJ CM du mercredi 12 février 2020

Contact presse

Valérie DURAND – Chargée de communication

Hélène Messmer – Assistante communication

Tél : 41.40.00 ou communication@ville-dumbea.nc